

5.3 Retraites

119 500 pensions de retraite ont été versées en 2012 à La Réunion par les principaux régimes de retraites : régime général, régime des non-salariés agricoles, fonctions publiques et services de l'allocation spécifique aux personnes âgées (Aspa). Le nombre de pensions augmente de 2,0 % par rapport à 2011, mais n'a pas progressé aussi rapidement que les années précédentes. La réforme des retraites de 2010 explique ce ralentissement puisqu'elle repousse de deux ans l'âge minimum de liquidation de pension à partir de juillet 2011.

Sur la période 2000-2011, le nombre de pensions de retraite augmente en moyenne de 3,4 % par an, à l'instar de la population âgée de 60 ans ou plus qui s'accroît de 3,8 % par an.

Le régime général, principal régime de retraite, regroupe 70 200 personnes, soit 60 % des pensions. Le quart des pensions (30 300) relève du régime de la fonction publique. Les autres pensions relèvent du régime des non-salariés agricoles (13 % des pensions) ou du service de l'Aspa (3 %).

L'Aspa est largement distribuée à La Réunion, puisque 27 200 personnes perçoivent une allocation complémentaire leur permettant d'atteindre un revenu minimum. Plus d'un quart (27 %) des personnes âgées réunionnaises de 60 ans ou plus perçoivent cette allocation, contre 3,5 % en France métropolitaine.

Pour autant, leur nombre diminue lentement ; et surtout leur part dans la population âgée recule nettement. Elle était de 50 % il y a dix ans. Les générations qui abordent actuellement l'âge de la retraite peuvent plus facilement justifier d'une carrière assortie de cotisations.

Le montant total des pensions distribuées en 2012 par les principaux régimes de base s'élève à 1,4 milliard d'euros, en augmentation de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié des sommes sont distribuées par les régimes de la fonction publique, à hauteur de 768 millions d'euros. ■

Définitions

Avantages contributifs : le calcul de la pension d'un retraité dépend des cotisations qu'il a versées au cours de sa carrière auprès des différents régimes de retraite. Les droits qu'il a ainsi accumulés déterminent le versement de prestations appelées avantages contributifs.

Ces prestations sont ensuite complétées par des avantages dits non contributifs constitués de majorations liées à la situation familiale (conjoint à charge par exemple), ou d'allocations de solidarité.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : prestation différentielle unique mise en place au 1^{er} janvier 2007. Elle remplace progressivement l'ancien dispositif de solidarité envers les personnes âgées. Elle est accordée, sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'existence à l'âge de la retraite.

Au 1^{er} avril 2013, le seuil minimum de revenu pour les personnes âgées est fixé à 787,26 euros par mois pour une personne seule.

Les bénéficiaires de l'Aspa sont comptabilisés dans les différents régimes de retraite quand l'allocation vient en complément d'une pension, ou à défaut dans le service dédié.

Pour en savoir plus

- Kosmowski F., « 45 % des séniors réunionnais vivent avec le minimum vieillesse », *Informations Rapides Réunion* n° 183, mai 2011.
- Patenotte T., « Forte concentration du niveau de vie des séniors entre 633 euros et 1 000 euros », *Informations Rapides Réunion* n° 184, mai 2011.

Pensionnés retraités à La Réunion

en nombre

Principaux régimes de base	2000	2009	2010	2011	2012
Régime général dont :	44 160	63 450	66 210	68 410	70 180
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité (Aspa)	24 020	23 450	22 930	21 980	21 290
Régime des non-salariés agricoles dont :	15 810	15 120	15 220	15 550	15 460
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité (Aspa)	6 100	2 870	2 700	2 540	2 340
Régimes de la fonction publique dont :	25 290	27 440	28 380	29 690	30 310
Fonctionnaires d'État et militaires	19 940	21 500	22 170	23 040	23 420
Autres fonctions publiques ¹	5 340	5 940	6 210	6 650	6 880
Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	3 590	3 610	3 600	3 610	3 600
Ensemble des bénéficiaires de l'allocation de solidarité .	30 990	29 920	29 230	28 130	27 240
Ensemble des pensions versées	88 850	109 620	113 410	117 210	119 550

Sources : Caisse des dépôts et consignations de Bordeaux (pour SASPA, FSPOEIE, CNRACL), Caisse générale de la sécurité sociale (CGSS), Direction générale des finances publiques (DGFiP).

1. Collectivités locales, fonction hospitalière et autres.

Montant des pensions et retraites versées à La Réunion

en millions d'euros

Principaux régimes de base	2000	2009	2010	2011	2012
Régime général					
Total des avantages distribués dont :	272,2	441,7	468,5	495,9	521,0
Avantages contributifs	163,7	315,7	338,2	362,3	380,5
Allocation de solidarité (Aspa)	85,9	88,3	93,0	95,7	98,7
Régime des non-salariés agricoles					
Total des avantages distribués dont :	55,2	68,1	68,3	69,3	69,4
Avantages contributifs	33,9	51,4	51,8	53,3	58,4
Allocation de solidarité (Aspa)	18,3	10,4	10,4	9,9	9,9
Régimes de la fonction publique					
Total des avantages distribués ¹	293,6	630,1	650,5	703,2	768,3
Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées					
Total des avantages distribués	22,0	28,4	29,5	30,9	32,2
Ensemble des montants distribués	643,0	1 168,3	1 216,8	1 299,3	1 390,9

Sources : Caisse des dépôts et consignations de Bordeaux (pour SASPA, FSPOEIE, CNRACL), Caisse générale de la sécurité sociale (CGSS), Direction générale des finances publiques (DGFiP).

1. Par la DGFiP, la CNRACL et le FSPOEIE.